

J'achète à FRAMPTON

PRATIQUE ET FACILE

Propulsé par  Desjardins

DU 1 NOVEMBRE 2024 AU 31 MARS 2025

CONCOURS 5000\$ À GAGNER

ACHETER À FRAMPTON C'EST *payant!*

Les commerçants de Frampton, en collaboration avec le Comité de développement, s'unissent dans ce concours afin de stimuler l'achat local.

PRIX À GAGNER

- 1^{er} PRIX : 1000 \$ en bons d'achat*
- 6 bons d'achat* de 500 \$
- Tirages de 250 \$ en bons d'achat* à chaque mois (novembre, décembre, janvier, février)

* échangeables dans les commerces de Frampton participants

POUR PARTICIPER, C'EST SIMPLE :

- Accumulez 3 preuves d'achat de 20 \$ ou plus dans **3 commerces différents** de la Municipalité de Frampton
- Déposez vos reçus dans une enveloppe standard identifiée à votre nom, adresse et numéro de téléphone
- Déposez l'enveloppe dans l'une des boîtes situées à l'intérieur de ces commerces :
 - Marché Axep Frampton Alimentation Les Breault
 - Quincaillerie Le Bâtitseur - Frampton
 - Dépanneur Proxi - Frampton

TIRAGE LE 31 MARS 2025 À 20 H

Les gagnants seront annoncés **le jeudi 3 avril 2025** via la page Facebook de la Municipalité de Frampton.

Vous pouvez participer autant de fois que vous le désirez.

BONNE CHANCE!

CAMPAGNE D'ACHAT LOCAL DE FRAMPTON

RÈGLEMENTS DU CONCOURS



Propulsé par  Desjardins

1. Conditions de participation au concours

Pour être éligible au concours de la Campagne d'achat local de Frampton et obtenir une chance de gagner, le participant devra respecter les conditions suivantes :

- Accumuler 3 preuves d'achat de 20 \$ ou plus dans **3 COMMERCEs différents** de la Municipalité de Frampton
- Déposer les reçus dans une enveloppe standard identifiée à votre nom, adresse et numéro de téléphone
- Déposer l'enveloppe dans l'une des boîtes situées à l'intérieur de ces commerces :
 - Marché Axep Frampton Alimentation Les Breault
 - Quincaillerie Le Bâtitseur - Frampton
 - Dépanneur Proxi - Frampton

2. Date et heure limites de participation

Les participants au concours pourront remettre leur enveloppe de participation au plus tard le 31 mars 2025 à 20 h.

3. Description de la méthode d'attribution des prix

Les prix seront attribués aux gagnants, déterminés par la pigne d'une enveloppe identifiée par le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et contenant trois factures valides, selon les conditions de participation au concours.

Le tirage, sous surveillance, sera effectué par des membres du Comité de Développement de Frampton.

4. Prix offerts

Le montant de 5000 \$ sera partagé parmi les gagnants et réparti de la façon suivante :

- 1^{er} PRIX : 1000 \$ en bons d'achat*
- 6 bons d'achat* de 500 \$
- Tirages de 250 \$ en bons d'achat* à chaque mois (novembre, décembre, janvier, février)

*Échangeables dans les commerces de Frampton participants

5. Annonce des gagnants

La Municipalité de Frampton en fera l'annonce le 3 avril 2025 via sa page Facebook.

6. Réclamation des prix

Les prix pourront être réclamés durant les heures d'ouverture du bureau municipal de Frampton, entre le 7 avril et le 11 avril 2025.

Dans le cas où il serait impossible pour un gagnant de venir réclamer son prix, l'expédition du prix se fera par la poste.

7. Personnes exclues du concours

Les propriétaires des entreprises participantes, les conseillers municipaux et les membres du Comité de développement de la Municipalité de Frampton.